



Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associazion da las Vischnancas Svizras

Madame
Simonetta Sommaruga
Présidente de la Confédération
Cheffe du DETEC
Bundeshaus Ost
3003 Berne 2

par e-mail à :
sachplanverkehr@are.admin.ch

Berne, le 15 décembre 2020

Mobilité et territoire 2050 - Plan sectoriel des transports, partie Programme

Madame la Présidente,
Madame, Monsieur,

Dans votre courrier du 14 septembre 2020, vous nous avez soumis la version remaniée du plan sectoriel des transports, partie Programme. Nous tenons à vous remercier de nous avoir donné l'occasion d'exprimer notre point de vue au nom des 1600 communes affiliées à l'Association des Communes Suisses (ACS).

La nouvelle version du plan sectoriel des transports, partie Programme, a pour ambition de poser le cadre du développement à long terme du système global de transport en Suisse. L'ACS soutient cette version remaniée dans sa volonté de trouver un équilibre entre mobilité efficiente et impacts climatiques mesurés.

L'ACS salue cette planification avec une vision à 2050 modulable en fonctions des avancées technologiques et des changements contextuels. Le but de cet instrument stratégique, soit une coordination optimisée de la planification de tous les modes de transport (route, rail, aéronautique et navigation) avec l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement, est un besoin reconnu par l'ACS. La nécessité de gérer les conflits d'intérêts entre les besoins de la population et de l'économie en matière de transport tout en limitant les incidences sur le territoire et l'environnement est une préoccupation partagée par les communes. À l'avenir, une coordination précoce de la planification entre les trois niveaux de l'Etat qui partagent des compétences dans ce domaine doit être un automatisme salué par les communes. L'ACS se réjouit de constater que la Confédération s'est basée sur des instruments tripartites d'ores et déjà existants pour ancrer ses travaux soit les principes généraux des douze territoires d'action du Projet territoire Suisse de 2012, ainsi que les perspectives de transport (évolution du trafic d'ici 2040, scénarios) et la stratégie pour le développement durable. Le but de l'optimisation entre tous les niveaux de l'Etat en matière de planification du territoire et des transports est nécessaire et souhaitable pour faire face aux défis liés à l'augmentation de la mobilité. L'évolution de l'offre et des coûts de transport est le principal vecteur de la demande en transport tant individuel motorisé (TIM) et qu'en transports publics (TP). La maîtrise du trafic s'avère de plus en plus complexe et ce phénomène s'accroît avec la croissance démographique. Une coordination accrue



est donc nécessaire entre la planification des transports et celle du territoire à tous les niveaux étatiques.

L'ACS s'est en tout temps positionnée pour la liberté de choix du mode de transport. Les différents besoins de mobilité doivent être satisfaits et les synergies entre les formes de mobilité combinées soutenues. La thématique du « dernier kilomètre » dans le trafic local doit être une partie intégrante des travaux car le développement de la mobilité doit prendre en compte les différentes réalités régionales. Pour les communes, la mobilité est un des facteurs-clé de la cohésion nationale. Dans ce sens, l'ACS se positionne de manière plus spécifique sur les domaines ci-dessous impactant les compétences communales :

Défis de coordination entre transports, urbanisation et régions périphériques

Le but du plan sectoriel des transports remanié est de tendre vers une desserte de base correspondante aux spécificités territoriales, ce qui signifie le maintien d'une desserte suffisante des régions périphériques – hors espaces métropolitains – et de dynamiser le réseau polycentrique des villes. Cette évolution répond à la croissance de la population concentrée dans les centres urbains. Cela est en accord avec la mise en œuvre vigoureuse de la LAT1, qui vise la limitation de l'effilochement des couronnes urbaines et son étalement. Dans les zones périphériques, le trafic régional se heurte à des taux d'utilisation et d'autofinancement faibles. Le besoin de répondre aux défis de la mobilité des villes est soutenu par l'ACS. Toutefois, dans une optique de cohésion nationale, toutes les régions doivent bénéficier d'un système de transport efficient.

« *Le système de transport soutient le réseau de villes suisses* » (p.21 du rapport) : cet objectif impacte l'ensemble du territoire suisse avec pour conséquence un réseau de transport dense et rapide pour et entre centres urbains, mais un relâchement progressif du trafic de périphérie. Ainsi, l'accélération des transports entre centres urbains a pour conséquence une réduction de la desserte de périphérie. Un report sur un transport individuel motorisé affaiblit encore plus les dessertes régionales calculées sur les bassins de population et la rentabilité des TP. Une dynamisation du réseau polycentrique des villes est donc une nécessité reconnue par l'ACS, mais c'est la liaison entre les centres basée sur une seule optique de vitesse qui préoccupe l'ACS, car cela pénalisera, encore plus dans le contexte des mesures incitatives comprises dans le projet de Loi CO2, les régions périphériques en les excentrant encore un peu plus d'un réseau de transport focalisé sur les centres urbains. L'ACS se réjouit toutefois de lire que les aménagements d'infrastructures ne doivent plus être systématiquement déterminés par la demande de transport.

La gestion de la multimodalité/intermodalité revêt une importance stratégique clé pour les communes périphériques. La facilitation des changements multimodaux et intermodaux doit être une solution mise à disposition du plus grand nombre possible d'utilisateurs. La construction d'infrastructures multimodale décentralisées permettra de créer des incitations pour permettre aux habitants de se reporter vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement. Il est donc crucial que les projets incluent également des infrastructures décentralisées innovantes et adaptées aux besoins et modes de vie de tous, y compris des plus petites communes. L'ACS souhaite que les projets pilotes soutenus par la Confédération soient également orientés vers les communes de tailles moyenne et petite, afin que l'ensemble du territoire puisse tirer profit du potentiel offert par les nouvelles technologies dans une optique d'équité territoriale. L'ACS se tient à disposition des offices fédéraux pour participer aux discussions et travaux dans ce domaine.

Principes fondamentaux en matière d'accessibilité

Le plan sectoriel prévoit que la Confédération et les cantons déterminent ensemble une qualité de desserte adaptée à chaque type de territoire et le niveau d'offre qui y correspond. Afin que cette



Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associazion da las Vischnancas Svizras

appréciation réponde aux réalités du terrain, l'ACS souhaite que les communes soient consultées durant ce processus de détermination.

Politique de stationnement

La partie programme du plan sectoriel prévoit un meilleur encadrement de la politique de stationnement. Cependant, de nombreuses communes ont développé des infrastructures de stationnement qui sont actuellement des sources de revenus non négligeables. Dans ce sens, il faut que les communes puissent continuer à mener une politique de stationnement adaptée à chaque région et conservent une marge de manœuvre suffisante.

Réseau de pistes cyclables

L'ACS a d'ores et déjà pris position le 4 septembre 2020 sur la Loi fédérale sur les voies cyclables en mettant l'accent sur le besoin d'un financement conjoint des pistes cyclables. En effet, ces infrastructures demandent des investissements importants et découlent d'une obligation fédérale. Dans ce sens, un co-financement est nécessaire pour mener à bien rapidement une politique de mobilité douce efficace. Le soutien de la Confédération cité dans le chapitre 4.2 devrait donc inclure un volet financier.

En vous remerciant de prendre en compte les éléments ci-dessus dans la suite des travaux, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre très haute considération.

Association des Communes Suisses

Président

Hannes Germann
Conseiller aux Etats

Directeur

Christoph Niederberger